



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2023-265

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2023-12-11-00002 - Arrêté N° BRE 23.028 attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
01-2023-12-11-00003 - Arrêté N° BRE 23.029 attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
01-2023-12-11-00001 - attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 7

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-11-00002

Arrêté N° BRE 23.028 attribuant une récompense
pour acte de courage et de dévouement

ARRÊTÉ
attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de l'Ain,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;
VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;
VU la demande et le rapport présentés par le directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain ;

Considérant que, le 1^{er} juin 2023, le lieutenant Benoît VERNET est engagé sur la commune de Nantua alors qu'une rixe par arme à feu est en cours ;

Considérant qu'en arrivant sur les lieux, le lieutenant Benoît VERNET organise une reconnaissance des ruelles adjacentes à la recherche de victimes supplémentaires alors que le tireur est toujours en liberté et pourrait s'être retranché dans un bâtiment à proximité de leur position ; qu'il organise la mise à l'abri des moyens de secours qui ne sont plus nécessaires et de personnes tiers ; qu'il est chargé, à l'arrivée du chef de centre (CDC) et du chef de service (CDS), d'être l'officier de liaison du commandant des opérations de police et de gendarmerie (COPG) ;

Considérant le courage exceptionnel et le sang-froid dont a fait preuve le lieutenant Benoît VERNET ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au lieutenant Benoît VERNET affecté au Centre d'incendie et de secours de Dortan.

Article 2 : La directrice de cabinet de la préfète est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 11 décembre 2023

La préfète,
SIGNÉ

Chantal MAUCHET

45, Avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Téléphone : 04.74.32.30.00

Site internet : www.ain.gouv.fr - Facebook - Twitter : @Prefet01

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-11-00003

Arrêté N° BRE 23.029 attribuant une récompense
pour acte de courage et de dévouement

ARRÊTÉ
attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de l'Ain,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;
VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;
VU la demande et le rapport présentés par le directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain ;

Considérant que, le 1^{er} juin 2023, l'adjudant-chef Ludovic MOYRET, le caporal-chef Thierry ROY et le caporal-chef Sébastien BOUTHET sont engagés sur la commune de Nantua alors qu'une rixe par arme à feu est en cours ;

Considérant qu'en arrivant sur les lieux, l'équipage assure la prise en charge d'une victime, molestée par des tiers réfugiée sous un porche ;

Considérant que l'équipage et la victime restent sous ce porche durant une dizaine de minutes sans présence des forces de l'ordre ; que deux personnes particulièrement véhémentes tentent de s'en prendre à la victime ; que l'équipage parvient à repousser ces deux individus, permettant à la victime d'être escortée par la gendarmerie jusqu'au centre hospitalier d'Oyonnax ;

Considérant le courage exceptionnel et le sang-froid dont ont fait preuve l'adjudant-chef Ludovic MOYRET, le caporal-chef Thierry ROY et le caporal-chef Sébastien BOUTHET ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à l'adjudant-chef Ludovic MOYRET, au caporal-chef Thierry ROY et au caporal-chef Sébastien BOUTHET, affectés au Centre d'Incendie et de Secours d'Izernore.

Article 2 : La directrice de cabinet de la préfète est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 11 décembre 2023

La préfète,
SIGNÉ

Chantal MAUCHET

45, Avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Téléphone : 04.74.32.30.00

Site internet : www.ain.gouv.fr - Facebook - Twitter : @Prefet01

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-11-00001

attribuant une récompense pour acte de
courage et de dévouement

ARRÊTÉ
attribuant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de l'Ain,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux conditions d'attribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;
VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;
VU la demande et le rapport présentés par le directeur départemental du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain ;

Considérant que, le 1^{er} juin 2023, alors qu'ils participent à une mise en situation professionnelle au cours d'un stage sur la commune des Neyrolles, le sergent-chef Marielle BECOT, l'adjudant Cyril CHARMEAU et le caporal-chef Romain BOURGEGAIS sont dépêchés sur la commune de Nantua dans le cadre d'une rixe par arme à feu en cours ;

Considérant qu'en arrivant sur les lieux, les membres de l'équipage ont réalisé le premier bilan des victimes, qu'ils ont commencé les premiers soins de réanimation cardio-pulmonaire sur l'une des victimes et pris en charge deux autres victimes atteintes respectivement d'une plaie à l'arcade et d'une blessure par balle au niveau de l'abdomen, alors même que le tireur est toujours en liberté et que les lieux ne sont pas sécurisés ;

Considérant que la situation sur site était extrêmement tendue, qu'une foule s'est formée durant l'intervention avec des paroles hostiles à l'encontre de l'équipage, rendant la dispense des premiers soins compliquée ; que le sergent-chef Marielle BECOT a été obligé de suspendre ses actes de secourisme pour contenir la foule ;

Considérant le courage exceptionnel et le sang-froid dont ont fait preuve le sergent-chef Marielle BECOT, l'adjudant Cyril CHARMEAU et le caporal-chef Romain BOURGEGAIS ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

A R R E T E

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au sergent-chef Marielle BECOT et à l'adjudant Cyril CHARMEAU affectés au Centre d'incendie et de secours de Montréal-la-Cluse et au caporal-chef Romain BOURGEGAIS affecté au Centre d'incendie et de secours d'Hauteville-Lompnes.

Article 2 : La directrice de cabinet de la préfète est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 11 décembre 2023

La préfète,
SIGNÉ

Chantal MAUCHET